



## MENTORAT DE GROUPE POUR REPRENEUR·ES

### VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE CHALLENGÉ·E, INSPIRÉ·E ET GUIDÉ·E EN AFFAIRES ?

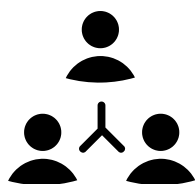
Desjardins, en collaboration avec le Réseau Mentorat, soutient les repreneures et repreneurs dans l'évolution de leur projet de repreneuriat en leur offrant la possibilité de participer sans frais à une cohorte de mentorat de groupe.

## ACCÉLÉREZ VOTRE CROISSANCE GRÂCE AU MENTORAT POUR REPRENEUR·ES

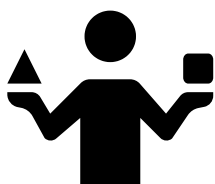
Le meilleur du codéveloppement, de la communauté de pratique et du club d'affaires.

- Bénéficiez de l'expérience d'un expert en repreneuriat tout au long de l'accompagnement ;
- Échangez avec d'autres repreneur·es qui se posent les mêmes questions et qui vivent les mêmes défis que vous ;
- Développez vos compétences et gagnez en assurance. Apprenez des erreurs et des réussites des repreneur·es et mentor·e qui ont vécu ces expériences ;
- Réduisez votre stress et le sentiment d'isolement.

## LES 5 AVANTAGES DU MENTORAT DE GROUPE



Avoir accès  
à un réseau



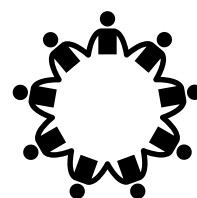
Se comparer  
sans  
jugement



S'entraider



Se voir à  
travers les yeux  
des autres



Profiter de  
l'intelligence  
collective

## LE PROGRAMME

- 1 cohorte réunissant 8 à 10 repreneures et repreneurs ;
- 7 rencontres mensuelles en ligne animées par une ou un mentor\* et accompagnées par un expert en repreneuriat ;
- 1 activité de clôture et de réseautage en présentiel dans les espaces de Desjardins ;
- Possibilité de remporter 1 bourse de 1 250 \$ lors de l'activité de clôture\*\*.

\* Comprend 1 séance d'introduction en septembre 2024, 6 rencontres de groupe mensuelles en ligne (1 par mois environ).

\*\* 1 bourse de 1 250 \$ remise par cohorte de mentorat de groupe.

## DURÉE DU PROGRAMME

- Fin septembre 2024 à mai 2025

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être une repreneure ou un repreneur ;
- Être disponible pour participer aux 8 rencontres de la cohorte de mentorat de groupe Repreneuriat ;
- N'avoir aucun recours légal contre soi ou à l'encontre de l'entreprise à reprendre ;
- Travailler à temps plein pour sa propre entreprise ;
- Ouvert à tous les secteurs d'activité, sauf :
  - Projets à caractère sexuel, religieux ou politique ;
  - Secteurs de la marijuana, du tabac, et autres drogues légales ;
  - Entreprises au stade de la conception ;
  - Jeux de hasard et transactions financières ;
  - Travailleurs et travailleuses autonomes ;
  - Toute activité illégale ou illicite.

Un programme géré par :



En collaboration avec :

